



Communiqué de presse  
Paris, le 20 novembre 2025

## **Le FIPHFP et le CNFPT renforcent leur engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap**

**Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP et Yohann Nédélec, président du CNFPT ont signé aujourd'hui au Salon des maires et des collectivités locales le renouvellement de la convention de partenariat initié en 2007. Les deux entités poursuivent ainsi l'effort de développement et de mise en œuvre d'actions pour le recrutement, l'accompagnement, le maintien dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.**

L'année 2025 marque le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) a lancé, à cette occasion, un tour de France d'événements pour célébrer cet anniversaire. Le FIPHFP organise jusqu'au 2 juillet 2026 des événements pour faire la promotion de l'inclusion des personnes handicapées sur les métiers publics. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) au niveau de ses délégations régionales, s'associent à ces rendez-vous.

Ce contexte national incite le CNFPT à renforcer son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, engagement inscrit dans son projet d'établissement 2022-2027.

Par cette nouvelle convention triennale 2025-2027, le CNFPT et le FIPHFP entendent poursuivre leur partenariat au bénéfice de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale. Tous les types de handicap — mental, sensoriel, moteur, psychique, cognitif, ainsi que les troubles spécifiques comme les troubles DYS — sont pris en compte dans le cadre de cette convention.

### **Le FIPHFP et le CNFPT renouvellent leur partenariat**

Ce nouveau plan d'actions prévoit la reconduction de certaines initiatives et le développement de nouvelles. Les axes ont été repensés pour mieux accompagner les différents parcours : celui des stagiaires accueillis par le CNFPT, celui des agents territoriaux tout au long de leur carrière, et celui des personnes visant l'accès à la fonction publique territoriale (demandeurs d'emploi et apprentis).

En s'appuyant sur les bilans des actions menées entre 2022 et 2024, quatre axes de collaboration ont été identifiés pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale : faciliter l'accueil en formation et l'accès aux ressources des stagiaires ; accompagner le maintien dans l'emploi et les parcours professionnels ; favoriser l'accès à la FPT des demandeurs d'emploi et apprentis en situation de handicap ; et sensibiliser/former pour un environnement inclusif. D'autres sous-axes seront également explorés, tels que le développement de l'accessibilité numérique ou la formation des encadrants.

Cette convention s'appuie **sur un financement du FIPHFP à hauteur de 2 500 000 euros** pour la période 2025-2027.

### **Bilan qualitatif et quantitatif du partenariat 2022-2024**

Le CNFPT a mis en place une offre de formation nationale à destination des agents en situation de handicap en reclassement ou en reconversion. **4 024** stagiaires en ont bénéficié. **328** stagiaires ont reçu des prestations de compensation (interprétariat en LSF, aide humaine, matériel, adaptations pédagogiques...).

Par ailleurs, **755 demandeurs d'emploi** en situation de handicap ont été formés lors de 83 sessions organisées par le CNFPT, qui a conçu des modules spécifiques destinés à ce public.

Le CNFPT, qui prend en charge les frais de formation des apprentis du secteur public local dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, a financé le surcoût des aménagements spécifiques pour **682 apprentis en situation de handicap**.

Enfin, pour sensibiliser les agents territoriaux au handicap et faciliter l'accueil et l'insertion des travailleurs handicapés, le CNFPT a conçu des stages de sensibilisation, intégré le thème du handicap dans les formations destinées aux cadres dirigeants, et développé des formations spécifiques dans ses délégations régionales. **3 525 agents** ont ainsi été sensibilisés au handicap en contexte professionnel lors de **249 stages** mis en œuvre.

### À propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

### À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

### À propos du CNFPT

Établissement public unique, paritaire et doté de 107 implantations locales sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, le CNFPT forme environ chaque année - grâce à l'action de 12 000 intervenants majoritairement issus de la fonction publique locale – plus d'un million d'agents territoriaux sur les 1,94 millions que compte la fonction publique territoriale.

Le CNFPT organise également les concours et examens professionnels de catégorie A+ de la fonction publique territoriale, ainsi que leur scolarité à l'INET, et assure, par ailleurs, aux côtés des collectivités locales le financement d'une partie de l'apprentissage pour la fonction publique territoriale.

Le CNFPT, dont les missions ont été définies à la suite des lois de décentralisation, accompagne les collectivités territoriales et permet à leurs agents d'exercer au mieux leur mission de service public dans un but affirmé d'indépendance et de responsabilités des collectivités.

### **Contacts Presse :**

*FIPHFP*

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr)

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – [c.lemahieu@agence-cid.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cid.fr)

*CNFPT*

Eran Guterman